

Un numéro vert d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants : le 0 800 360 360.

La crise du Covid-19 a montré la capacité de réactivité et d'innovation des professionnels accompagnant les personnes en situation de handicap. Elle a dans le même temps révélé ce que nous savions déjà, à savoir les difficultés d'accès aux soins et aux accompagnements pour les personnes les plus isolées ou sans solution. Elle a enfin modifié et rendu plus aigus leurs besoins tant au niveau des soins que des accompagnements.

Les aidants familiaux, très mobilisés pendant le confinement et encore aujourd'hui, ont plus que jamais besoin de soutien et de solutions adaptées pour répondre aux besoins de leur proche en matière d'accueil et d'accompagnement. C'est pour y répondre que le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées a décidé d'accélérer, la mise en place d'un numéro d'appel national, promis par le Président de la République dans son allocution lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) « *Je souhaite qu'on fasse en sorte que d'ici à 2021, aucune personne en situation de handicap, enfant comme adulte, ne soit laissée seule dans la recherche de sa solution* ».

Dans un premier temps, le 0800 360 360 s'adresse aux personnes handicapées et aux aidants en grande difficulté et sans solution dans le cadre de la crise, qui ne savent pas à qui s'adresser, ou dont la situation nécessite des réponses coordonnées ou de proximité.

Les départements entrent dans la démarche de manière progressive (60 d'ici fin juin). Une **plateforme d'écouter nationaux** a également été mise en place dès le 8 juin **pour prendre les appels des usagers dont les territoires sont encore dépourvus de communautés 360 Covid**. Ce numéro d'appel unique est destiné à accompagner localement les familles. Les équipes seront chargées de trouver des solutions "d'abord temporaires et jusqu'à la solution définitive en mobilisant les acteurs du territoire, notamment médico-sociaux".

Nous ne pouvons à cette date vous dire la place que prendra ce nouvel outil par rapport à ceux déjà en développement, ni l'efficacité réelle que nous pouvons en attendre.

Cependant, **nous savons que nombre de personnes en situation de handicap psychique sont sans solution :**

- ✚ Droits ouverts dans les MDPH mais des notifications qui ne peuvent être mises en place faute de dispositifs,
- ✚ Droits ouverts dans les MDPH mais avec des accompagnements mal adaptés,
- ✚ Pas de droits ouverts, pas d'accompagnements, pas de ressources.

Notre message à faire passer aux familles :

Si votre proche et/ou vous êtes en difficulté pour trouver une réponse adaptée, nous vous encourageons très vivement à saisir ces communautés 360. Nous avons plaidé auprès des ministres concernés pour que ces communautés 360 travaillent en **étroite collaboration avec les acteurs des PTSM**. L'Unafam suivra de près ce chantier dont l'objectif est de ne laisser personne sans solution. **Faites-nous part de vos remontées et de l'effectivité des réponses apportées.** Il est, en effet, essentiel que nous puissions étayer nos discussions avec l'administration par des exemples précis si nous voulons être crédibles et mettre en lumière les graves insuffisances que nous ne cessons de déplorer dans ces domaines. **Aucun handicap, en particulier quand il est invisible, comme le handicap psychique, ne doit rester hors des radars.**